



**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS  
74170 – HAUTE-SAVOIE  
N°17/2026LS**

**ARRETE MUNICIPAL**

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MONSIEUR RODOLPHE GOY  
EN MATIERE DE SPORTS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

Le Maire de la commune de Saint-Gervais-les-Bains,

**VU** la délibération n°2026/087 fixant le nombre d'adjoints réglementaires, rendue exécutoire le 22 mars 2026 et la délibération n°2026/088 portant élection de ces adjoints dans l'ordre du tableau du conseil municipal, rendue exécutoire le 22 mars 2026 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, qui confèrent au Maire, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est donné délégation de fonctions aux sports et aux installations sportives à Monsieur Rodolphe GOY, septième adjoint. Cette délégation de fonctions induit une délégation de signature des actes suivants relevant de ses fonctions déléguées non dévolus par la loi ou les règlements au conseil municipal.

- Ces fonctions concernent le sport corporatif et associatif ainsi que la gestion des installations sportives associées ;
- Elles couvrent également l'utilisation planifiée des équipements sportifs ;
- Elles visent aussi à participer à la définition des besoins préalables aux décisions du Maire ou de la commission d'appel d'offres liées aux marchés de travaux, de fournitures et/ou de services relatifs à la délégation consentie ;
- Elles relèvent enfin de la participation à la préparation des
  - Conventions d'objectifs et de moyens,
  - Manifestations à caractère sportif,
  - Décisions liées à l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

**Article 2**

La présente délégation prendra effet à compter de la date de télétransmission au contrôle de légalité et prendra fin à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2026.

**Article 3**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260323-ARR\_17\_2026LS-AR



Monsieur le Procureur de la République, Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains,  
Le 23 mars 2026

Le Maire,  
Conseiller départemental  
du Canton du Mont-Blanc,



Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24.03.2026  
Notifié à l'intéressé le 23.03.2026  
Affiché et mis en ligne le 24.03.2026.